

PROCES-VERBAL DU 15 AVRIL 2026

INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL ET DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

DÉPARTEMENT : OISE

Collectivité : Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO)

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL ET DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

L'an deux-mille-six, le quinze du mois d'avril à 18 heures 00 minutes, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur Olivier FERREIRA, Président, s'est réuni en session ordinaire en salle des Mariages de la mairie de Thourotte,

Date de convocation : 9 avril 2026

Présents : M M Olivier FERREIRA, NEURTEUR, MESSIO
TROUVAIN, BOUCHER, CARVALMO, LE DRONMA
QUET, DUNIN, FOURNIER, LESUEK, RUMEAU,
DECAMP, HUCHETTE, MERCIER, GAGE,
NAUDRECHY, LEGOUGE, BARBILLON, BERANGER,
MAROT, DES MOULINS, DENNEL, HARNY,
LE BOEUF, DE PAERMENTIER, LUISIN,
SONNTAG

Représentés par un suppléant :

.....

.....

.....

Absents :

..... M. Eric ROUGEAUX

.....

.....

.....

Nombre de membres en exercices : 28Nombres de présents : 27Nombres de votants : 271. Installation des Conseillers syndicaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessous installés dans leurs fonctions :

Qualité	Civilité	Nom	Prénom	Commune
CLERMONTOIS PLATEAU PICARD				
Titulaire	Monsieur	DUHIN	Patrick	ERQUERY
Titulaire	Monsieur	FOURNIER	Alain	GODENVILLERS
Titulaire	Madame	LESUEUR	Thomas	LA NEUVILLE ROY
Titulaire	Monsieur	RUMEAU	Didier	NOINTEL
Suppléant	Monsieur	CROISILLE	José	PRONLEROY
Suppléant	Monsieur	ROS	Julien	DOMPIERRE
COMPIÉGNOIS				
Titulaire	Monsieur	DENNEL	Alain	JONQUIÈRES
Titulaire	Monsieur	DESMOULINS	Jean-Pierre	SAINTINES
Titulaire	Monsieur	HARNY	Michel	CHOISY AU BAC
Titulaire	Monsieur	LEBOEUF	Jean-Pierre	SAINT JEAN AUX BOIS
Suppléant	Monsieur	GAURET	Frédéric	SAINT SAUVEUR
Suppléant	Monsieur	LEBEE	Yoann	ARMANCOURT
FORCE ÉNERGIES				
Titulaire	Monsieur	BARBILLON	Philippe	VILLE
Titulaire	Monsieur	BERANGER	Didier	BEAUGIES SOUS BOIS
Titulaire	Monsieur	MAROT	Laurent	LASSIGNY
Titulaire	Monsieur	ROUGEAUX	Éric	GUISCARD
Suppléant	Monsieur	GRIOCHE	Olivier	PASSEL
Suppléant	Monsieur	MESSIALLE	Guy	CRAPEAUMESNIL

PLAINE D'ESTRÉES SAINT DENIS				
Titulaire	Madame	DECAMP	Annick	MOYVILLERS
Titulaire	Monsieur	HUCHETTE	Grégory	RIVECOURT
Titulaire	Madame	MERCIER	Sophie	REMY
Suppléant	Monsieur	HUVET	Jean-Pierre	CHOISY LA VICTOIRE
Suppléant	Monsieur	MONFAUCON	Francis	ESTRÉES SAINT DENIS
RESSONTOIS				
Titulaire	Monsieur	DE PAERMENTIER	Alain	RESSONS SUR MATZ
Titulaire	Monsieur	LUISIN	Arnaud	MONCHY-HUMIÈRES
Titulaire	Monsieur	SONNTAG	Emmanuel	BOULOGNE LA GRASSE
Suppléant	Monsieur	LENEUTRE	David	MARQUÉGLISE
Suppléant	Monsieur	PUILLE	Florent	RESSONS SUR MATZ
THOUROTTOIS				
Titulaire	Monsieur	BOUCHER	Patrick	CHEVINCOURT
Titulaire	Monsieur	CARVALHO	Patrice	THOUROTTE
Titulaire	Monsieur	LE DROUMAGUET	Hervé	MONTMACQ
Suppléant	Monsieur	BARRÉ	Éric	JANVILLE
Suppléant	Monsieur	LEDRAPPIER	Fabrice	THOUROTTE
VALLÉE DE L'OISE ET PAYS D'HALATTE				
Titulaire	Monsieur	FERREIRA	Olivier	BAILLEVAL
Titulaire	Madame	HEURTEUR	Karine	RULLY
Titulaire	Monsieur	MESSIO	Denis	SAINT MARTIN LONGUEAU
Titulaire	Madame	TROUVAIN	Corinne	LABRUYÈRE
Suppléant	Monsieur	GUILLAUME	Daniel	RARAY
Suppléant	Monsieur	WILFOURT	Gérard	BAZICOURT
VALOIS				
Titulaire	Monsieur	GAGE	Daniel	ORROUY
Titulaire	Monsieur	HAUDRECHY	Jean-Pierre	ROUVILLE
Titulaire	Monsieur	LEGOUGE	Wilfried	ANTILLY
Suppléant	Monsieur	DE SOUSA	Jean-François	MORIENVAL
Suppléant	Madame	JOUADÉ	Élodie	FRESNOY LA RIVIÈRE

M CAROLINE TROUVAIN a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le comité syndical a désigné deux assesseurs au moins: MM HUCHETTE, LESNEUR

2. Élection du Président

2.1. Présidence de l'assemblée

M DENNEL ALAIN, doyen(ne) d'âge parmi les délégués, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Président.

Il a invité le comité syndical à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque représentant syndical, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le syndicat. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le représentant syndical a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des représentants qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier représentant, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 27
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Olivera Ferreira	vingt sept / 27	vingt sept

2.4. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

2.5. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Proclamation de l'élection du Président

M OLIVIER FERREIRA a été proclamé(e) Président et a été immédiatement installé(e).

3. Élection des Vice-Présidents

Sous la présidence de M OLIVIER FERREIRA élu(e) président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, le SEZEO peut disposer de vice-présidents. Conformément à l'article L5211-10 du CGCT et à l'article 6.2 des statuts du SEZEO, le Comité Syndical fixe le nombre de Vice-Présidents selon les règles suivantes :

- Le nombre de vice-présidents ne peut dépasser 20% de l'effectif du Comité Syndical.
- Toutefois, le Comité Syndical peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20%, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le Comité Syndical du SEZEO est composé de 28 membres. Par conséquent, la règle de droit commun permet l'élection de 6 Vice-Présidents, et la dérogation autorise que 8 Vice-Présidents au maximum siègent au Comité.

Au vu de ces éléments, le comité syndical propose de fixer à 7 le nombre des Vice-Présidents du syndicat.

Pour 27 Contre Abstention :

3.1. Élection du premier Vice-Président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Patrice Carvalho	26	vingt six

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :



Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier Vice-Président

M PATRICIE CARVALNO a été proclamé(e) premier Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.2. Élection du deuxième Vice-Président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Amrick DECAMP</u>	<u>26</u>	<u>vingt six</u>

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième Vice-Président

M^{me} Annick DECAMP a été proclamé(e) deuxième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.3. Élection du troisième Vice-Président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean Pierre Leboeuf	26	Vingt Six

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième Vice-Président

M Jean Pierre LEBOEUF a été proclamé(e) troisième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième Vice-Président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Daniel Gage	26	vingt six

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :



Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième Vice-Président

M Daniel GAGE a été proclamé(e) quatrième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.5. Élection du cinquième Vice-Président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :26.....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :0.....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :26.....
- e. Majorité absolue :14.....

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>Didier Rumeau</u>	<u>26</u>	<u>vingt six</u>

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :



Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième Vice-Président

M Didier Rumeau a été proclamé(e) cinquième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.6. Élection du sixième Vice-Président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier Béramger	26	Vingt six

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième Vice-Président

M Didier Benange a été proclamé(e) sixième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.7. Élection du septième Vice-Président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] : 26
- e. Majorité absolue : 14

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Arnaud Guisim	18	Deux huit
Alain De Paermentier	8	Huit

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres



3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième Vice-Président

M Arnaud Lugin a été proclamé(e) septième Vice-Président et immédiatement installé(e).

3.8. Élection du huitième Vice-Président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres



3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de représentants présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] :
- e. Majorité absolue :

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième Vice-Président

M a été proclamé(e) huitième Vice-Président et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations

observation : Monsieur Zidier BÉRANGER s'est absenté, et a donc quitté la séance, après le vote portant sur le membre de vice - Présidents autorisé à siéger au Comité.

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 15 avril 2026, à 19... heures,15..... minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Président (ou son remplaçant), le représentant syndical le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

Le représentant syndical le plus âgé,

Le secrétaire,

Les assesseurs,

